

Démarche : Supplément Familial de Traitement (SFT) - 2025/2026 - SDIS 29  
Organisme : Service GPEC Carrière-Paie

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Cette démarche est destinée à la mise en place, à la modification du Supplément Familial de Traitement (SFT) pour les personnels ayant des enfants et dont le conjoint ne le perçoit pas de son côté.

Elle concerne les personnels titulaires et stagiaires.

Pour la prise en charge de votre dossier, il est impératif de compléter les champs demandés et d'apporter les pièces requises, qui représentent des documents comptables nécessaires pour la mise en paiement du SFT.

Veuillez noter que le temps mentionné sur le formulaire est estimatif et tient compte de l'ensemble des paramètres du formulaire.

Vous pouvez initier une démarche qui sera conservée en brouillon jusqu'à votre dépôt de dossier.

### Votre déclaration

#### Point d'attention sur la mise en place du supplément familial de traitement

Le supplément familial de traitement (SFT) ne peut être versé pour un même enfant qu'à un agent public.

A ce titre, le service de gestion s'assurera qu'un seul personnel rémunéré par un établissement public perçoit le SFT.

Vous êtes invité(e) dans la partie suivante à déposer les pièces en fonction de votre situation et de celle de votre enfant.

#### Avez-vous un changement de situation à déclarer ?

Si oui : déposez les pièces correspondantes au changement

Si non : déposez uniquement l'attestation CAF

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Copie du livret de famille

A transmettre uniquement lors de la première demande SFT.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation CAF (obligatoire si plus d'un enfant)

Sur l'attestation doivent apparaître le demandeur ainsi que le ou les enfants concernés.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Situation civile

Déposer le document correspondant à la situation civile :

- mariage : acte de mariage
- séparation : décision de justice - mode de garde choisi (attestation 2 et/ou attestation 3)
- concubinage - famille recomposée : attestation CAF et certificat de scolarité
- enfant n'étant plus à charge : attestation CAF ou justificatif domicile

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Fonctionnaire ou contractuel dans le secteur public

L'employeur public du conjoint ou concubin doit compléter l'attestation 1

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Employé dans le secteur privé

Attestation de l'employeur

**Votre enfant a plus de 16 ans ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Ajouter un enfant**

**Mon enfant est actuellement**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collégien ou Lycéen

Etudiant

Apprenti

Enfant salarié

Enfant sans activité

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Certificat de scolarité

Vous devez justifier que votre enfant suit toujours une scolarité entre 16 et 20 ans.

A compter de son 20e anniversaire, vous ne pouvez plus prétendre au SFT.

Certificat de suivi de formation pour les apprentis

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Bulletin de salaire

Contrat d'apprentissage

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation de la situation de l'enfant

- Si votre enfant est inscrit à Pôle Emploi, merci de joindre une attestation d'inscription

- Si votre enfant n'exerce pas d'activité, merci de joindre une attestation sur l'honneur des parents indiquant que votre enfant est toujours rattaché à votre foyer

**Mon enfant est actuellement**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collégien ou Lycéen

Etudiant

Apprenti

Enfant salarié

Enfant sans activité

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Certificat de scolarité

Vous devez justifier que votre enfant suit toujours une scolarité entre 16 et 20 ans.

A compter de son 20e anniversaire, vous ne pouvez plus prétendre au SFT.

Certificat de suivi de formation pour les apprentis

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Bulletin de salaire

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Contrat d'apprentissage

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation de la situation de l'enfant

- Si votre enfant est inscrit à Pôle Emploi, merci de joindre une attestation d'inscription

- Si votre enfant n'exerce pas d'activité, merci de joindre une attestation sur l'honneur des parents indiquant que votre enfant est toujours rattaché à votre foyer

**Mon enfant est actuellement**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collégien ou Lycéen

Etudiant

Apprenti

Enfant salarié

Enfant sans activité

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Certificat de scolarité

Vous devez justifier que votre enfant suit toujours une scolarité entre 16 et 20 ans.

A compter de son 20e anniversaire, vous ne pouvez plus prétendre au SFT.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Bulletin de salaire

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Contrat d'apprentissage

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation de la situation de l'enfant

- Si votre enfant est inscrit à Pôle Emploi, merci de joindre une attestation d'inscription

- Si votre enfant n'exerce pas d'activité, merci de joindre une attestation sur l'honneur des parents indiquant que votre enfant est toujours rattaché à votre foyer

## **Attestation**

**J'atteste l'exactitude des informations transmises et m'engage à contacter l'Administration concernant tout changement de ma situation familiale et déclare avoir pris connaissance que la loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations ou de fraudes (art. 150 du code pénal).**

Cochez la mention applicable

Oui

Non